228681 - Le jugement de l’usage des monnaies portant la croix

question

La monnaie de mon pays d’accueil et la carte de séjour remise au résident portent la croix. Qu’en faire?

la réponse favorite

Louange à Allah.

J’ai transmis cette question à notre cheikh Abdourrahman al-Barak (puisse Allah le Très-haut le protéger) il dit que rien ne s’oppose à leur usage. Voir à toutesfins utiles la réponse donnée à la question n° 129673 .

Allah le sait mieux.